

Généralités

La sixième édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières sera présentée à l'été 2009. Le concours s'adresse à tout artiste qui pratique l'estampe.

Les artistes intéressés doivent remplir le formulaire d'inscription, soumettre un minimum de 5 et un maximum de 7 œuvres sous format numérique (voir instructions) ou photographies couleur et acquitter les frais d'inscription.

Techniques acceptées : intaglio, gravure en relief, lithographie, sérigraphie.

Techniques exclues: photographie, monotype, photocopie et impression numérique.

Aucun format maximum n'est exigé, cependant, les œuvres excédant 100 cm par côté ne seront pas encadrées. Dans le cas d'installations, le nombre d'œuvres sélectionnées pourrait être inférieur à 5.

Les œuvres proposées devront avoir été créées depuis les cinq dernières années. Les œuvres sélectionnées lors des premières éditions de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières ne peuvent être soumises pour la 6^e édition.

Les artistes qui ont été acceptés consécutivement sur les deux dernières éditions de la biennale ne seront pas admissibles pour une troisième sélection.

La participation à l'exposition implique que l'artiste accorde le droit aux organisateurs de la Biennale de reproduire leurs œuvres dans toutes les publications de la Biennale.

La Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières anime de façon permanente un site Web sur le réseau Internet. Les lauréats verront leurs œuvres faire l'objet d'une parution sur ce site.

Un catalogue couleur sera édité et toutes les œuvres sélectionnées y figureront. Chaque artiste sélectionné recevra un exemplaire de ce catalogue. Afin de répondre à l'idée d'un réseau d'échange, les coordonnées des artistes y seront publiées.

La participation d'un artiste signifie l'acceptation des règles de la Biennale.

Frais d'inscription

20\$CND, payables par mandat international au nom de "Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières". Le mandat ou une preuve d'envoi du mandat doit accompagner le formulaire d'inscription et les documents. Dans le cas où il ne serait pas possible de payer en devises canadiennes, on pourra libeller le mandat en devises américaines. Les coûts bancaires pour échanger ces chèques nous obligent cependant à augmenter le montant à 25\$US.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Envoi des documents

Les documents devront être postés à l'organisation de la Biennale au plus tard le 15 octobre 2008. Tout envoi adressé après cette date ne sera pas présenté au jury de sélection de la Biennale, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi.

Aucun document ne sera retourné aux artistes.

Sélection

Un jury de sélection, formé d'experts et d'artistes, effectuera la sélection à partir des dossiers proposés. Les décisions du jury sont sans appel.

Prix

Plusieurs prix sont attribués lors du déroulement de la Biennale. Certains prix sont attribués par le jury de sélection de la Biennale, d'autres le sont par des jurys mis sur pied par les collaborateurs en étroite relation avec les organisateurs de la Biennale.

Un artiste ne peut se voir décerner qu'un seul prix par le jury de la Biennale. Il peut, cependant, recevoir un autre prix décerné par des collaborateurs ou le public. Les décisions seront finales et sans appel.

Les prix seront décernés comme suit :

Le Grand Prix de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières accompagné d'une bourse de 3 000\$CND. Ce prix est décerné par le jury de la Biennale.

Le Prix Banque Nationale du Canada, accompagné d'une bourse de 1 000\$CND. Ce prix est décerné par le jury de la Biennale.

Le Prix du public sera attribué par vote populaire, à la fermeture de l'exposition. Ce prix sera accompagné d'une bourse de 1 000\$CND.

Le Prix Invitation Presse Papier sera décerné à l'artiste étranger dont le travail est particulièrement apprécié par les membres de l'atelier Presse Papier, le regroupement d'artistes-graveurs professionnels de Trois-Rivières. Ce prix consiste en une invitation de séjour et de travail à Presse Papier et une exposition solo. Le jury pour ce prix est formé de membres de l'atelier.

D'autres prix peuvent s'ajouter à la liste.

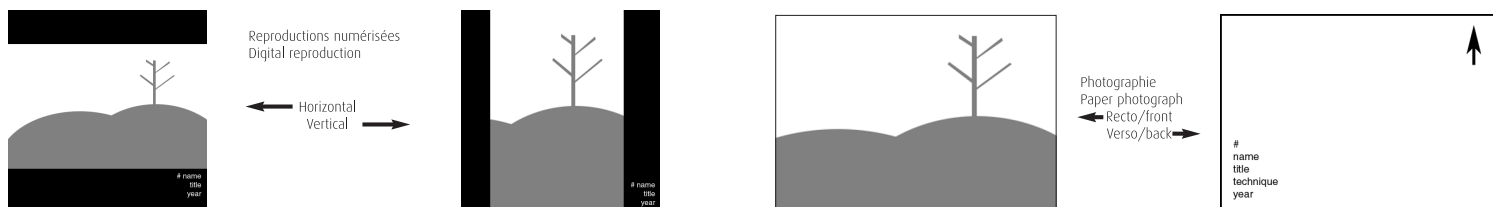
Envoi des œuvres

Les instructions concernant l'envoi des œuvres seront communiquées aux artistes sélectionnés.

Instructions pour la présentation des documents

Reproductions numériques: 1000 x 1000 pixels @ 100dpi. L'œuvre devra être présentée sur fond noir, dans le sens de la présentation. Dans le coin inférieur droit devront figurer le numéro correspondant à la liste, le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et l'année de création, en caractère blanc (Arial ou Helvetica). L'image sera sauvegardée en JPEG, en qualité élevée (10). Chaque document sera intitulé du nom de famille de l'artiste, un trait d'union et le numéro correspondant à la liste des œuvres. (ex.: Jones-1.jpg)

Photographie: Couleur, 10 x 15 cm. La photographie devra porter au verso une flèche indiquant le haut de l'image, le nom de l'artiste, les renseignements sur l'œuvre et le numéro correspondant à la liste des œuvres.



Les documents peuvent être envoyés par la poste ou par courriel aux adresse suivantes

General Information

The sixth edition of the Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières will be presented in the summer of 2009. The competition is open to all printmaking artists.

Interested artists must complete the entry form, submit a minimum of 5 and a maximum of 7 digital reproductions (or color photographs) of their works and pay the entry fees.

Accepted techniques : intaglio, relief prints, lithography, silkscreen.

Techniques not accepted : photography, monotype, photocopy, and digital prints.

There is no maximum size for works, however, works exceeding 100 cm per side will not be framed. For installation works, the committee should select less than 5 works for an artist.

The presented works must have been created within the last five years. Works selected for the first editions of the Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières cannot be submitted for the 6th edition.

Artists who have been selected on the two last editions in a row of the biennial are not admissible for a third selection in a row.

Participation in the exhibition implies that the artists give the organizers of the Biennial the right to reproduce their works in all of the Biennial publications.

The Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières has a permanent and up-to-date web site on the internet. The prizewinners' works will appear on the site.

A colour catalogue will be published. The catalogue will illustrate all of the works of the selected artists. All chosen artists will receive a copy of this catalogue. In order to encourage the idea of a network of exchange, the artists' addresses will be published into the catalogue.

All artists who participate will be bound by the Biennial regulations.

Entry fees

20\$CND, payable by international money order to the "Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières". The money order must be sent with the entry form and the slides. If the payment cannot be made in Canadian dollars, it could be made in American dollars. In this case however, we will have to charge 25\$US, due to the bank charges involved in the changing of these cheques.

Entry fees are not refundable.

Sending of documents

The documents must be sent to the Biennial organisers not later than October 15, 2008. If they are sent after this date, they will not be presented to the selection committee of the Biennial. The postmark will show proof of the sending date.

Documents will not be returned to artists.

Selection

A jury, composed of experts and artists, will make the selection amongst the proposed dossiers. The decisions are without appeal.

The works will be chosen from digital documents. It is therefore important that artists send us high quality documents.

Awards

Several prizes will be awarded during the Biennial. Some prizes will be attributed by the Biennial selection jury, and others by juries set up by the associates, in close collaboration with the Biennial organisers.

An artist can receive only one prize awarded by the Biennial jury. However, he can be awarded another prize, attributed by the associates or by the public. All decisions are final and binding.

The prizes to be awarded are as follows:

The Grand Prix de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières, accompanied by a bursary of 3 000\$CND. This prize will be awarded by the Biennial jury.

The Prix Banque Nationale du Canada, accompanied by a prize of 1 000\$CND. This prize will be awarded by the Biennial jury.

The Public Award will be attributed, at the end of the exhibition to the artist who has received the greatest number of votes from the visitors. This prize is for a value of 1 000\$CND.

The Invitation Presse Papier prize will be attributed to the foreign artist whose work is the most appreciated by the members of the Presse Papier workshop, the professional artist printmakers collective of Trois-Rivières. This prize offers a working residency at the Presse Papier workshop. The jury for this prize will be composed of workshop members.

Some other prizes may be added to this list.

Sending of works

Instructions for sending works will be given after selection to the selected artists.

Instructions for presentation of documents

Digital reproductions: 1000 x 1000 pixels @ 100dpi. Works should be presented on a black background, in the good way of presentation. In the down-right corner will figure the corresponding number of the work, the name of the artist, the title and the year of creation of the work, in white letters (Arial or Helvetica). Image should be saved in JPEG format, high quality (10). Each document will be titled by the artist family name followed by a stroke and the corresponding number of the work to the presentation list. (ex.: Jones-1.jpg)

Photographs: Color photography, 10 x 15 cm. On the reverse side, an arrow will indicate the upper side of the image. The name of the artist and informations about the works will be written with the corresponding number of the work on the list.

Documents can be sent by regular post or email to the following addresses:

La Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières

58, Raymond-Lasnier,

Trois-Rivières, Québec,

Canada, G9A 2J6

estampe3r@cgocable.ca

biec_tr@yahoo.ca